

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de la petite enfance et famille de Robertville Inc	Numéro de permis 2008425	Date d'inspection Le 08 octobre 2025	
Nom de l'établissement À petit pas dans mon école		Numéro de téléphone (506) 542-2453	
Adresse 1341 chemin Robertville Robertville NB E8K 2V9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
9(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs par groupe d'enfants d'âge homogène bénéficiaires de services est fixé à un éducateur pour chaque groupe composé des enfants suivants : a) au plus trois enfants en bas âge; b) au plus cinq enfants âgés de 2 ans; c) au plus huit enfants âgés de 3 ans; d) au plus dix enfants âgés de 4 ans ou plus qui ne fréquentent pas l'école; e) au plus quinze enfants d'âge scolaire.	9(1)	08 oct. 2025	08 oct. 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
-Visite en début de matinée à l'établissement pour une inspection de surveillance inattendue -Ratio est respecté dans tous les groupes d'âge durant la visite -Les dossiers des enfants contiennent la documentation requise -Le rapport des activités quotidiennes pour les enfants de moins de 24 mois (information concernant l'alimentation, l'humeur, l'usage de toilette ou changement de couche) est rempli et gardé dans le local des pouspous pour être ensuite être rangé dans le dossier de l'enfant...à la fin de la semaine. -Les médicaments sont rangés sous clé dans la cuisine et hors de portée des enfants -Il fut observé durant la visite que les éducatrices sont engagées auprès des enfants, elles se mettent au niveau des enfants, leur apportent du support et de l'écoute dans l'accomplissement de leurs projets. -Tous les enfants qui font la sieste, on un lit portatif ou un matelas de sieste convenant à sa taille -Le personnel éducatif me confirme que la literie utilisée pour la sieste est lavée chaque semaine par le personnel éducatif -Dans les deux salles de bain situées au sous-sol de l'établissement ainsi que près de la salle de bain du local des trois ans se retrouvent un espace désigné au changement de couche. Un espace individuel est prévu pour que les effets prévus au changement de couche. La table à langer est équipée d'une bretelle de sécurité et est recouverte d'une pellicule non absorbante. -Durant la visite une éducatrice à due portée assistance à un enfant qui a souillé son pantalon, les enfants du groupe furent laissés sans supervision. L'éducatrice en question fut avisée et un plan fut établi pour éviter ce genre de situation, une discussion a également eu lieu auprès de la direction pour apporter support et/ou discussion pour éviter que ce genre de situation se reproduise.

Commentaires généraux

Observations : À mon arrivée les enfants terminent leurs collations, certains groupes sont en période de jeux libres, d'autres font de la peinture, du dessin-coloriage. Ils ne sont pas allés jouer dehors puisqu'il pleut, à mon départ les groupes se préparaient pour leurs dîners.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 octobre 2025

Date

original signé par

Hélène Roy

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 octobre 2025

Date